

## À QUELS LABELS RECONNAÎT-ON UN COSMÉTIQUE ÉCOLOGIQUE ?

FICHES-CONSEILS

[mise à jour : 04/2017]



Les labels écologiques ou bio garantissent des cosmétiques respectueux de la santé et de l'environnement. Natrue, Cosmos, Slow cosmétique... On fait le tour !

Les labels pour [cosmétiques écologiques](#) repris dans cet article certifient des produits respectueux de la santé, de l'environnement, des animaux...

Pour être labellisé, le produit doit respecter des **règles établies dans un cahier des charges** : interdiction ou autorisation de certaines matières premières, de certains processus de fabrication... Pour la plupart, un organisme indépendant est chargé de vérifier le respect des critères.

**Chaque label possède ses propres critères.** Cet article ne propose pas de classement : il est difficile de classer les labels les uns par rapport aux autres car ils ne jugent pas tous les mêmes critères. Le consommateur peut se fier à tous les labels listés ici, même si certains sont plus stricts que d'autres.

Les labels de la cosmétique écologique ont en commun de **privilégier les ingrédients naturels** comme les huiles végétales, les extraits de plantes, les colorants naturels... Ces matières renouvelables se dégradent facilement, peuvent être bio et respectent la peau.

La présence d'un label ne garantit cependant pas un produit d'hygiène 100% bio ou 100% naturel :

- de nombreux produits (lotion, gel douche...) sont composés en majorité d'eau. Or l'eau, comme

d'autres ingrédients, ne peut pas être labellisée bio puisque ce n'est pas un produit issu de l'agriculture.

- certains labels autorisent une petite part de produits synthétiques.

Quand on fait ses courses, on cherche le label sur l'emballage de chaque produit que l'on achète. **On ne se fie pas à la marque** puisque celle-ci peut proposer à la fois une gamme labellisée et une autre non labellisée. Quelques labels intègrent cet aspect dans leur certification. Par exemple, Natrue oblige une marque détentrice du label à certifier 75% de ses produits, pour Cosmébio c'est 20%.

## Nature & Progrès : le plus exigeant



NATURE &  
PROGRES

La certification Nature & Progrès est très stricte :

- Les matières premières végétales et animales (miel, lait...) proviennent de l'agriculture biologique.
- Les ingrédients pétrochimiques, synthétiques (sauf rare exception), les OGM, l'huile de palme... sont interdits.
- Les procédés de fabrication doivent être mécaniques ou issus de processus chimiques et physiques simples.
- Les exigences portent aussi sur la gestion des déchets, les emballages, l'entretien des locaux...

[Voir la fiche détaillée du label Nature & Progrès.](#)

## Natrue



Natrue rassemble quelques entreprises de l'industrie des cosmétiques naturels ou bio. Le label :

- privilégie les ingrédients naturels ;
- limite les ingrédients d'origine pétrochimique et transformés ;
- n'accepte aucun produit artificiel sauf certains conservateurs, pigments et minéraux et pour autant qu'ils existent dans la nature ;
- exclut toute une série de composants indésirables : parfums et colorants synthétiques, silicone, OGM...

Le label Natrue propose 3 niveaux de certification (du plus au moins strict) :

- **Biocosmétiques** : au moins 95% des ingrédients naturels proviennent de cultures biologiques contrôlées et/ou d'une cueillette sauvage contrôlée.
- **Cosmétiques en partie bio** : le pourcentage descend à minimum 70%.
- **Cosmétiques naturels** : les matières premières naturelles sont de préférence bio. Ce niveau autorise une plus grande part de produits transformés d'origine naturelle.

[Voir la fiche détaillée du label Natrue.](#)



## COSMOS

La certification COSMOS unifie différents labels : BDIH (Allemagne), Cosmebio et Ecocert Greenlife (France), Icea (Italie) et Soil Association (Royaume-Uni). Dans la phase de transition, vous trouvez la mention COSMOS apposée en toutes lettres sous les visuels de ces divers labels.

Ils respectent tous au minimum les standards de COSMOS. Ceux-ci interdisent les OGM, les nanomatériaux, certains procédés de fabrication (comme le traitement au mercure).

La certification du produit cosmétique se divise en :

- **COSMOS Organic**, le plus strict :
  - Au moins 20% du produit total est bio (10 % pour les produits à rincer, les lotions et les produits contenant au moins 80% de minéraux ou d'ingrédients d'origine minérale).
  - Minimum 95% des ingrédients issus de l'agriculture, de l'aquaculture ou de la récolte sauvage et transformés physiquement sont bio.
  - Certains ingrédients sont tenus d'être toujours biologiques (une liste précise d'huiles végétales, fruits, éthanol...).
- **COSMOS Natural** : il n'y a pas de minimum requis pour les ingrédients biologiques.

[Voir la fiche détaillée du label COSMOS.](#)



## BDIH

BDIH est un standard assez strict :

- Il comprend une liste de matières premières végétales qui doivent toujours être bio.
- Il interdit certaines substances nocives : parfums ou colorants synthétiques, silicone, paraffine et autres dérivés du pétrole.

On distingue :

- **BDIH organic** : minimum 95 % des ingrédients qui peuvent être certifiés bio sont bio. Il s'agit par exemple des huiles végétales, des parfums... mais ça ne concerne pas l'eau et les minéraux.
- **BDIH natural** : moins de 95 % des ingrédients certifiables sont bio.

[Voir la fiche détaillée du label BDIH.](#)



## Cosmebio

Le label Cosmebio :

- impose 95 % d'ingrédients naturels ou transformés d'origine naturelle ;
- précise des critères environnementaux pour les différentes étapes du cycle de vie : les matières premières, la transformation, la biodégradabilité du produit final...

Le label se décline en 3 niveaux de certification (du plus au moins strict) :

- **Cosmebio Bio** : minimum 95 % des ingrédients végétaux et 10 % du total des ingrédients sont issus de l'agriculture biologique.
- **Cosmebio Eco** : les pourcentages descendent à minimum 50 % d'ingrédients végétaux et 5 % bio.



- **Cosmebio Nat** : ce label équivaut à la certification COSMOS Natural.

[Voir la fiche détaillée du label Cosmebio Bio.](#)

[Voir la fiche détaillée du label Cosmebio Eco.](#)

## Ecocert

Le cahier des charges :

- promet 95 % d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle ;
- interdit certains ingrédients comme les OGM, silicones, parabènes, parfums de synthèse...



- requiert des emballages biodégradables ou recyclables.

On distingue (du plus au moins strict) :

- **Ecocert Cosmétique biologique** : minimum 95 % des ingrédients issus de plantes et 10 % du produit sont bio.
- **Ecocert Cosmétique écologique** : les chiffres diminuent à 50 % issu de plantes et 5 % bio.

[Voir la fiche détaillée du label Ecocert Cosmétique biologique.](#)

[Voir la fiche détaillée du label Ecocert Cosmétique écologique.](#)



## Biogarantie et Ecogarantie

**Biogarantie** est le label officiel belge pour l'agriculture biologique. Il peut être apposé à côté du label COSMOS Organic si le produit contient des ingrédients qui satisfont aux exigences de production de l'agriculture biologique.

**Ecogarantie** concerne les produits transformés. Il privilégie les ingrédients biologiques et équitables. Il met en avant des procédés écologiques, une biodégradabilité maximale...



[Voir la fiche détaillée du label Biogarantie.](#)

[Voir la fiche détaillée du label Ecogarantie.](#)

## Demeter



Les matières premières végétales et animales doivent provenir de l'agriculture biodynamique ou biologique, à défaut. Le label interdit les ingrédients dérivés du pétrole, les nanoparticules, les procédés agressifs...

L'impact du produit sur l'environnement est aussi réduit à toutes les étapes : production, emballages, eaux usées...

[Voir la fiche détaillée du label Demeter.](#)

## Écolabel européen



L'Écolabel européen est le label écologique européen officiel, reconnu par tous les pays de l'Union européenne. Il **certifie les cosmétiques à rincer** : savons, shampoings, après-shampoings, mousse à raser...

Ce label est **peu strict** mais a l'avantage d'être **très répandu**, notamment en grandes surfaces. Il garantit :

- moins de substances dangereuses pour la santé et l'environnement ;
- moins d'impacts négatifs sur le milieu aquatique ;
- une meilleure biodégradabilité qu'un produit classique ;
- moins d'emballage.

[Voir la fiche détaillée de l'Écolabel européen.](#)



## Slow Cosmétique

La mention Slow Cosmétique n'est **pas un label mais une récompense**. L'Association de consommateur du même nom l'attribue aux marques qui privilégient les ingrédients naturels et biologiques, des procédés écologiques, les circuits courts... La Slow Cosmétique favorise aussi un marketing sain et raisonnable.

Certains critères peuvent éliminer une marque : la présence d'huile pétrochimique, de formaldéhyde, d'ingrédients causant la mort d'un animal, une fausse allégation bio...

La mention répond à une méthodologie d'évaluation (pas à un cahier des charges). Sans faire appel à un certificateur externe mais à un jury d'experts bénévoles, elle attribue aux marques (du plus au moins strict) :

- 3 étoiles : la marque répond à plus de 90 % des critères de la charte de la Slow Cosmétique.
- 2 étoiles : la marque respecte plus de 75 % de la charte.
- 1 étoile : la marque honore 60 % de la charte.

Slow Cosmétique mène aussi des [campagnes militantes](#), partage des conseils [via son mag](#) et propose une [marketplace collaborative](#) pour aider les artisans labellisés à se développer.

[Consulter la Charte Slow Cosmétique sur leur site](#)

## Pour le bien-être animal

De manière générale, les labels pour cosmétiques interdisent les tests sur les animaux. Certains labels se concentrent uniquement sur le respect animal. Ils certifient des cosmétiques sans tests sur les animaux. Bien que la législation les interdise en Europe, ces labels garantissent le respect de cette règle, en Europe et dans les autres pays.



### Leaping bunny

Les entreprises reçoivent la certification Leaping bunny si elles garantissent l'absence de tests sur les animaux pour les produits, formulations et ingrédients. Le label n'englobe aucune exigence en matière d'environnement ou de santé du consommateur.

Lien vers le standard Leaping bunny



### One voice

Le label One Voice existe en deux variantes :

- **One Voice bleu** certifie des produits non testés sur les animaux, l'absence d'utilisation de leur travail et aucun ingrédient d'origine animale, à l'exception du miel, du pollen et de la cire d'abeilles biologique.
- **One Voice orange** demande en plus l'origine 100% biologique des ingrédients agricoles.

Ces deux labels peuvent aussi afficher un chevron en "v" (pour vegan) qui interdit les tests sur les animaux et les ingrédients d'origine animale (produits de la ruche inclus).

Ces labels disparaissent peu à peu pour être remplacés par le totem-tigre d'ici 2020.

[Lien vers le site de One Voice](#)



## Cruelty-free

Le label Cruelty-free est une initiative de la PETA (People for the Ethical Treatment of Animals).

La certification interdit les tests sur les animaux. Elle peut aussi garantir l'absence de produit animal (miel, cire d'abeille...) dans la composition du cosmétique. On repère alors la mention « vegan ».

[Lien vers le site de la PETA](#)

## Vegan



La société Vegan Society délivre le label. Il garantit :

- l'absence de tests sur les animaux ;
- une fabrication, un développement du produit, des ingrédients qui n'impliquent pas de produit animal, sous-produit ou dérivé ;
- une prévention des risques de contamination non-végétarienne lors de la fabrication.

[Lien vers le site du label Vegan](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be) | [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

### Liens

[1] <mailto:amelchior@ecoconso.be>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[3] <http://www.ecoconso.be/fr/content/quels-produits-cosmetiques-sains-et-ecologiques-acheter>

[4] <http://www.ecoconso.be/fr/content/natureprogres-cosmetiques>

[5] <http://www.ecoconso.be/fr/content/nature-cosmetiques>

[6] <http://www.ecoconso.be/fr/content/cosmos>

[7] <http://www.ecoconso.be/fr/content/bdih-cosmetiques-naturels-controles>

[8] <http://www.ecoconso.be/fr/content/cosmebio-bio>

[9] <http://www.ecoconso.be/fr/content/cosmebio-eco>

[10] <http://www.ecoconso.be/fr/content/ecocert-cosmetique-biologique>

[11] <http://www.ecoconso.be/fr/content/ecocert-cosmetique-ecologique>

[12] <http://www.ecoconso.be/fr/content/biogarantie-cosmetiques>

[13] <http://www.ecoconso.be/fr/content/ecogarantie-cosmetiques>

[14] <http://www.ecoconso.be/fr/content/demeter-cosmetiques>

[15] <http://www.ecoconso.be/fr/content/ecolabel-europeen-produits-dhygiene>

[16] <https://www.slow-cosmetique.org/vous-informer/voir-campagnes-militantes/>

[17] <https://www.slow-cosmetique.com/le-mag/>

[18] <http://www.slow-cosmetique.com/>



- [19] <https://www.slow-cosmetique.org/association/quest-ce-que-la-slow-cosmetique/#charte>  
[20] <http://one-voice.fr>  
[21] <http://www.peta.org>  
[22] <https://www.vegansociety.com>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

